



CRIT'AIR ET ACCIDENT DE LA ROUTE

Par Jaisalmer

Bonjour et bonne année :)

Est il vrai que nous ne sommes pas assurés en cas d'accident de la route avec une vignette Crit'Air 3 ou 4 ?

Merci de votre temps.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Les 2 sont indépendants l'une de l'autre.

il est faux de vous dire que vous n'êtes pas assuré en cas d'accident de la route en possédant une vignette Crit'Air 3 ou 4.

La vignette Crit'Air est un dispositif mis en place pour réguler la circulation en fonction de la qualité de l'air et ne concerne pas directement votre contrat d'assurance automobile.

Votre assurance auto couvre les dommages causés à autrui ainsi que, dans certains cas, les dommages causés à votre propre véhicule, quelle que soit la classe de votre vignette Crit'Air.

Par chaber

bonjour

Est il vrai que nous ne sommes pas assurés en cas d'accident de la route avec une vignette Crit'Air 3 ou 4 ?

Faux Voir code civil et code des assurances

Par Jaisalmer

Merci pour vos réponses, je viens d'aller voir mon assurance et téléphoner à une autre et toute deux m'ont confirmé que c'était faux.

Par ESP

Vous doutiez ?

Bonne suite à vous.

Par Jaisalmer

Et bien avec tout ce qu'ils nous pondent comme aberrations, il y a de quoi se poser des questions